



Le mythe des origines du 8 mars



La légende de [1857](#) fait son apparition dans la presse, autour du 8 mars 1955.

D'après un article de l'Humanité, la Journée internationale des femmes perpétue la tradition de lutte des ouvrières de l'habillement de New York qui, en 1857, le 8 mars, manifestèrent pour la suppression des mauvaises conditions de travail, la journée de 10 heures, la reconnaissance de l'égalité du travail des femmes. Cette manifestation produisit une grande impression et fut recommencée en 1909, toujours par les femmes de New York. En 1910, [...] C. Zetkin proposa de faire définitivement du 8 mars la journée internationale des femmes. (L'Humanité, 5 mars 1955).

Quelques jours plus tard, nouvelles de fées (et légèrement texte) : Il était donc une fois, à ouvrières de l'habillement. Elles des conditions effroyables, pour leur misère, naquit une



révélations, en forme de conte contradictoires avec le premier New York, en 1857, des travaillaient dix heures par jour dans des salaires de famine. De leur colère, de manifestation (L'Humanité-Dimanche,

13 mars 1955).

Les travaux de deux historiennes, Lilliane Kandel et Françoise Picq, ont révélé en 1982 que ces événements n'avaient jamais eu lieu.

**Service d'aide et de ressource en défense des droits
275-2737
Service d'écoute et de références professionnelles**

INFO - AQDR

Volume 5 No 6 5 mars 2009 Section Roberval

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées

Journée Internationale des Femmes.



Cette journée trouve son origine dans les manifestations de femmes au début du XXe siècle en Europe et aux États-Unis, réclamant des meilleures conditions de travail et le droit de vote.

La Journée Internationale des Femmes a été officialisée par les Nations Unies en 1977, invitant chaque pays de la planète à célébrer une journée pour les droits des femmes.



C'est une journée de manifestations à travers le monde : occasion de faire sur la situation des femmes. Traditionnellement les groupes et associations de femmes militantes préparent des manifestations partout dans le monde, pour fêter les victoires et les acquis, faire entendre leurs revendications, pour améliorer la situation des femmes.



La Journée internationale des femmes reste aujourd'hui d'une brûlante actualité. Car tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer.

Déjeuner - Rencontre

- 9.00 Accueil
9.15 Déjeuner
Pause
9.45 L'invitée : Madame Carmen Charbonneau, présidente
du comité «Relais pour la vie»
Sujet : Organisation du comité de la marche
pour la vie le 30 mai 2009
10.30 Place aux membres
10.45 Tirage

prix de présence



Prochain déjeuné : 2 avril 2009

AQDR Locale

Du conseil canadien de la sécurité Séances offertes

55 ans et plus au volant 1^{er} avril au restaurant la Mise au Jeu de Roberval
Présenté par l'AQRP Participation offerte aux membres de l'AQDR ristourne de
Groupe 20 personnes - Coût d'inscriptions pour les membres de l'AQDR 40\$
Ristourne de la Capitale aux membres l'AQDR 25\$
Assurance automobile fournir le numéro de carte de membre
Dîner en sus

Pour information : 1-800-653-2747 poste 55 www.aqrp.qc.ca/55 275-2737

Semaine de la justice Du 29 mars au 4 avril.

Une rencontre est prévue au palais de justice de Roberval le 31 mars 2009 à 13 h 30 à la salle 2.04.

Vous désirez obtenir de l'information sur les mandats en cas d'inaptitude que ce soit eu égard à leur confection ou leur homologation.

Vous avez des interrogations quant au règlement de votre succession et de vos droits à titre de testateur.

Vous aimeriez en connaître davantage sur les recours pouvant contraindre une personne à recevoir des soins ou à être gardée en établissement ou vous souhaitez simplement discuter avec des intervenants judiciaires.

Bien vouloir confirmer votre présence en composant le 418-275-2737



AQDR Nationale

À compter de janvier 2009, le conseil d'administration de l'AQDR nationale invitera à chacune de ses réunions les présidents et les présidentes de deux sections à participer à une de leurs réunions. Nous serons convoqués en temps et lieu.

Sept règles de santé

Au moins la moitié des cas de cancer pourraient être évités par l'adoption de saines habitudes de vie et par la mise en œuvre de politiques protégeant la santé des Canadiens. En observant dès maintenant les recommandations suivantes, vous réduirez vos risques d'avoir un cancer.



Règle 1. Ne fumez pas et évitez la fumée des autres.

Le tabagisme cause environ 30 % de tous les décès reliés au cancer.



Règle 2. Consommez de 5 à 10 portions de légumes et de fruits par jour.

Choisissez des aliments riches en fibres et faibles en matières grasses. Si vous buvez de l'alcool, limitez votre consommation quotidienne à un ou deux verres. Les recherches suggèrent que près du tiers de tous les cancers pourraient être reliés à ce que nous mangeons et buvons.



Règle 3. Faites régulièrement de l'activité physique.

Cela vous permettra aussi de maintenir un poids-santé. La plupart des gens savent qu'il est nécessaire de faire de l'exercice régulièrement pour demeurer en santé.



Règle 4. Protégez-vous du soleil, vous et les vôtres.

Protégez-vous ainsi que les vôtres, particulièrement entre 11h et 16h, lorsque les rayons du soleil sont les plus ardents, ou à toute heure du jour lorsque l'indice UV atteint 3 ou plus.



Règle 5. Suivez les recommandations en matière de dépistage du cancer.

Même les personnes ayant des modes de vie sains peuvent être atteintes de cancer. Une façon de dépister le cancer à ses débuts est de subir des tests de dépistage réguliers

Règle 6. Rendez visite à votre médecin ou à votre dentiste si vous constatez un changement dans votre état de santé habituel.

Familiarisez-vous avec votre corps et rapportez tout changement à votre médecin ou dentiste dès que possible



Règle 7. À la maison comme au travail, suivez les consignes de santé et de sécurité en ce qui a trait à l'utilisation, à l'entreposage et à la mise au rebut des produits dangereux.

À la maison et au travail, suivez les consignes de sécurité lorsque vous utilisez, entreposez et disposez des pesticides domestiques ou d'autres produits chimiques.

Santé Canada et Environnement Canada ont émis des lignes directrices sur la manipulation de substances cancérigènes.